



# URBANISME

## mes demandes en ligne

→ Mairies du territoire de Morlaix Communauté

UN PROJET  
de travaux ?



mes  
démarches  
DE LA MAISON !

Contactez la commune où ont lieu les travaux  
ou rendez-vous en ligne : <https://sve-ads.morlaix-communaute.bzh>

## J'ai un projet de travaux



Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager...

→ Toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.



Pour réaliser ces démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition **un service en ligne**, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

## Comment faire ?



Connectez-vous sur le site internet de votre commune.



Consultez le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).



Effectuez votre demande d'autorisation d'urbanisme et fournissez les justificatifs demandés.



Suivez les étapes de votre dossier.

*Ce service sera accessible au fur et à mesure de l'avancée du projet de dématérialisation.*

## Le dépôt en ligne c'est...



- ▲ Un service accessible à tout moment.
- ▲ Un gain de temps : plus besoin de vous déplacer en mairie.
- ▲ Une démarche plus écologique grâce à des dossiers numériques.
- ▲ Un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision.

Rdv sur le site internet de votre commune ou sur



<https://sve-ads.morlaix-communaute.bzh>